



Assurance voiture réclame remboursement indemnisation tiers

Par Dauphin

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre de la Macif me disant qu'elle indemniserait le tiers victime d'un accident de la route causé par ma voiture, mais se retournera contre moi pour réclamer le remboursement des sommes versées adverse (sans doute 8000 euros environ...prix de la voiture adverse endommagée)

Voilà les faits le plus simple possible: je n'étais pas au volant, car une amie (si je puis dire) sans permis et alcoolisée (0,65g/l) a déplacé la voiture à mon insu alors que j'étais descendu faire quelques pas, et à fait 200 à 300 m avant de provoquer un accident.

J'ai donc une double peine : ma voiture à la casse non remboursée (déchéance de contrat pour non permis de la conductrice...) + remboursement à prévoir de la voiture de la partie adverse

Avez vous une information juridique qui me tirerait de ce mauvais pas?

Je rappelle: je n'étais pas dans la voiture, utilisée à mon insu, et j'ai rejoint le lieu de l'accident quelques minutes plus tard

Seul point positif : pas de blessés